

M. MURPHY: Pourquoi n'écouterions-nous pas d'abord les autres, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Est-ce là le désir des membres du Comité?
Convenu.

M. TOLMIE: Je vous propose d'abord M. Schultz, vice-président de la *Canadian Delhi Oil Company Limited* et vice-président de la compagnie-mère. Peut-être pourrait-il commencer par nous donner une idée d'ensemble de l'exploitation du gaz et de programme d'exploration.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Schultz, veuillez donc vous avancer et nous donner une idée générale de ce programme.

M. GILLIS: Avant que vous commenciez, puis-je vous poser une question? Ce projet aura une influence défavorable sur les exploitations houillères des provinces Maritimes. Serait-il possible d'avoir un représentant de cette industrie pour nous expliquer quels seraient au juste les effets du présent projet sur les houillères? Je crois que l'industrie en question aurait le droit d'exposer ses vues avant qu'un bill de ce genre ne soit adopté. Est-ce qu'il serait possible de faire venir un représentant des houillères de l'est du Canada?

Le PRÉSIDENT: N'êtes-vous pas en mesure de poser ces questions à titre de membre du Comité?

M. GILLIS: Je ne représente pas cette industrie, mais si le projet en question doit nuire à ce marché autant que je le crois, je suis d'avis que les exploitants ont le droit de faire des observations au Comité, directement de l'Est.

M. MURRAY: Étant de la Colombie-Britannique, mon opinion est tout à fait contraire. Nous avons des gisements de houille considérables là-bas, et aussi d'immenses champs de gaz naturel. Nous ne pouvons rester stationnaires; il s'agit d'un projet d'avenir et je ne crois pas que les exploitants des mines de charbon soient le moins lésés.

M. GILLIS: Puis-je me permettre de dire que ce bill ne concerne pas la Colombie-Britannique. Si je comprends bien, le pipe-line doit en définitive se rendre jusqu'à la ville de Québec. Voici mon idée: le principal marché de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, le seul marché économique pour eux, se trouve à environ 100 milles à l'ouest de Montréal. Si le pipe-line atteignait et approvisionnait entièrement cette région, il paralyserait presque complètement le marché de charbon du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse dans le Québec, leur principal marché.

M. FERGUSON: Monsieur le président, la compagnie s'attend à ce que ce gaz soit vendable, et s'il est vendable, ce sera au plus grand avantage des gens de l'endroit. Les avantages du gaz pour le Québec, si jamais le pipe-line se rend jusqu'à la ville de Québec, l'emporteront de beaucoup sur ceux du charbon. Ils engendreront même une situation qui sera la fin des exploitations houillères. Nous ne dirons sûrement pas: refusons à ces gens-là les avantages du gaz parce que son installation privera quelques Canadiens de leur emploi. Jamais notre pays n'a adopté une telle attitude.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que nous devrions nous attarder sur cette discussion à l'heure actuelle. A titre de comité, nous avons le devoir d'écouter tous ceux qui ont quelque chose à dire sur cette question, et nous pouvons remettre la théorie de M. Gillis à plus tard. Pour le moment, le comité a demandé à M. Schultz de s'avancer et il me semble que nous devrions écouter ses remarques. Monsieur Schultz, voulez-vous prendre la parole s'il vous plaît.